



Ma checklist en tant que Porteur de projet ou futur entrepreneur

Je souhaite concrétiser un projet que j'ai élaboré depuis quelques temps. Cette checklist a pour objectif de recenser les étapes clés qu'un futur entrepreneur doit réaliser pour la création de son entreprise, et donner des conseils à ce sujet.

Je définis mon projet et choisis mon statut juridique



Choix du statut : Je peux contacter l'Urssaf pour obtenir des renseignements sur les différents statuts juridiques. Pour une analyse chiffrée, je peux m'orienter vers la Boutique de Gestion, le site : <https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/je-minforme-sur-les-statuts-juridiques>, ou encore un comptable.

J'établis mon business plan

Je me renseigne sur le rôle du Centre de Formalités des Entreprises et des formalités à accomplir



Les principaux CFE (Centre de Formalités des Entreprises) sont les suivants :
La Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour les [artisans](#)
La Chambre de Commerce et d'Industrie pour les [commerçants et sociétés](#)
L'Urssaf pour les [professions libérales](#)

Je trouve plus d'informations sur l'intégralité des CFE [ici](#)

Je me renseigne sur les différentes caisses de retraite et maladie

Je me renseigne sur l'exonération de début d'activité



L'Acre est un dispositif d'exonération de cotisations visant à favoriser les créations et reprises d'entreprises. Retrouvez toutes les conditions d'obtention :

• Pour les travailleurs indépendants :

<https://www.urssaf.fr/portail/home/independant/je-beneficiedexonerations/accre.html>

• Pour les employeurs :

<https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/beneficier-duneexoneration/exonerations-generales/laccre.html>

Je me renseigne sur l'obtention de mon numéro de SIREN / SIRET



Pour plus de précisions sur la distinction entre Siret et Siren, je peux consulter le site suivant : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31190>

Je comprends le rôle de l'Urssaf lors de l'ouverture de mon compte



Travailleurs Indépendants :

• Une fois **immatriculé à l'Urssaf**, je peux créer mon compte en ligne pour réaliser toutes mes démarches sur :

www.secu-independants.fr pour les commerçants, artisans et professions libérales non réglementées

• www.urssaf.fr pour les professions libérales réglementées

Ce compte me permet d'être **connu** à l'Urssaf et de réaliser mes paiements de cotisations sociales.

Régime Général :

Un compte **Régime Général** (RG) est ouvert à la suite d'une Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE). Ce compte RG permet d'avoir accès à mon compte en ligne, de déclarer mes salariés via la DSN (Déclaration Sociale Nominative), et de payer mes **cotisations salariales** et **patronales**.

J'ai choisi le statut SA, SAS ou SASU et suis donc un **assimilé-salarié**. Contrairement aux autres statuts, j'intègre automatiquement le régime général (RG) et remplis les mêmes **obligations** qu'un employeur dès lors que je me verse un salaire.



Vos **cotisations** sont destinées, notamment, à **financer** les prestations couvertes par le régime général : remboursement des **soins** médicaux, versement des **indemnités** accidents du travail, **prestations** famille et retraite...

En 2018 sur 100€ collectés:

42€ vont à la santé

26€ vont à la retraite

11€ vont à la famille

8€ vont à l'assurance chômage

4€ vont aux autres attributeurs (Cnsa, Fnal, Ircem, CRRP, SNCF...)*

3€ vont au remboursement de la dette

3€ vont aux accidents du travail

2€ financent les transport publics

1€ affecté aux régimes complémentaires des Travailleurs Indépendants



CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

FNAL : Fonds national d'aide au logement

IRCEM : groupe de protection sociale des emplois de la famille

CRRP : Clés des réseaux réels professionnels